



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE  
PRIVÉS NON LUCRATIFS

REF : 30-2016 -YJD/DC/GT

Paris, le 17 octobre 2016

Madame Katia JULIENNE  
Chef de service  
DGOS  
14 Avenue Duquesne  
75350 Paris 07 SP

Objet : Mise en sécurité fiscale des mises à disposition non lucratives entre établissements et services publics, privés non lucratifs et privés de statut commercial dans les champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Madame la Chef de service,

Mes collaborateurs de la FEHAP m'ont fait part du rôle décisif qui a été le vôtre pour faire en sorte que le sujet très délicat et d'une grande importance de la mise en sécurité fiscale des mises à disposition non lucratives puisse évoluer de manière favorable.

Nombre des politiques publiques aujourd'hui reposent sur la capacité des acteurs publics et privés à savoir se montrer partenaires, au service du parcours de soins et d'accompagnement de nos concitoyens, soit malades, soit âgés ou en situation de handicap, voire en situation très précaire.

Cette capacité suppose de pouvoir mutualiser des compétences rares ou des ressources qui ne le sont pas moins sous la forme le plus souvent de mises à disposition non lucratives. Cela aurait donc été une véritable catastrophe - tant qualitative qu'économique et financière - que les différentes synergies nécessaires entre partenaires sanitaires, sociaux et médico-sociaux de tous statuts deviennent pénalisées voire soient arrêtées par l'assujettissement à la TVA, comme cela a failli être le cas à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Désormais grâce à la réponse de la direction de la législation fiscale en date du 29 septembre 2016, en réponse à notre demande de rescrit fiscal interfédéral du 12 juillet 2016, ce risque élevé est évité. Je tenais à vous remercier personnellement, et officiellement, pour le rôle que vous avez tenu dans cette évolution heureuse de ce dossier très délicat. Notamment avec l'initiative que vous avez prise de nous écrire un courriel sur ce sujet le 31 décembre 2015 à 11h00, quelques heures avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la date duquel un changement de doctrine fiscale était annoncé.

Je serais heureux, à un moment à votre convenance de vous recevoir et de vous présenter notre Fédération ainsi que les 4400 établissements et services qu'elle s'efforce de représenter au mieux.

Je vous prie de d'agr er, Madame la Chef de service, l'expression de mes salutations distingu es et de mes remerciements renouvel es.

Le Pr sident de la FEHAP

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Antoine DUBOUT'. The signature is stylized with a large initial 'A' and a horizontal line under the name.

Antoine DUBOUT

Copies :

Monsieur Etienne CHAMPION, directeur de Cabinet de Marisol TOURAINE,  
Monsieur Pierre RICORDEAU, secr taire g n ral du minist re des affaires sociales,  
Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, directrice g n rale de l'organisation des soins